

Subventionnement des formations certifiantes

Précisions sur la Directive FAJE du 23 janvier 2019 - entrée en vigueur au 1er janvier 2020

Sont subventionnées les structures qui emploient des personnes durant leur formation secondaire ou tertiaire en vue d'obtenir un titre reconnu dans le référentiel de compétences de l'OAJE. Il peut s'agir des personnes en formation à plein temps qui effectuent les stages obligatoires en cours d'études, des personnes effectuant leur formation en apprentissage, des personnes obtenant un CFC par la voie de la maturité professionnelle, des personnes effectuant une formation en cours d'emploi.

Rappel des formations reconnues pour le secteur préscolaire (directives OAJE entrées en vigueur le 1er août 2019)

Formation tertiaire reconnue

- Titre d'éducateur/trice de l'enfance diplôme ES
- Titre d'éducateur/trice social-e diplôme ES
- Bachelor en travail social d'une haute école spécialisée (HES)
- Bachelor en pédagogie curative clinique et éducation spécialisée (uni de Fribourg)
- Formation passerelle esede (ou autre école reconnue) en cours d'emploi en éducation de l'enfance

Formation secondaire reconnue

- Formation académique ou duale pour l'obtention d'un titre d'assistant-e socio éducatif

Rappel des formations reconnues pour le secteur parascolaire (directives OAJE entrées en vigueur le 1er août 2019)

Formation tertiaire reconnue

- Titre d'éducateur/trice de l'enfance diplôme ES
- Titre d'éducateur/trice social-e diplôme ES
- Bachelor en travail social d'une HES
- Bachelor en pédagogie curative clinique et éducation spécialisée (uni de Fribourg)
- Bachelor en enseignement primaire d'une haute école pédagogique (HEP) ou autre titre équivalent reconnu par la CDIP
- Formation passerelle esede (ou autre école reconnue) en cours d'emploi en éducation de l'enfance

Formation secondaire reconnue

- Formation académique ou duale pour l'obtention d'un titre d'assistant-e socio éducatif

AUTRE FORMATION: CONSULTER OAJE et/ou LA FAJE

NE SONT PAS SUBVENTIONNES LES STAGES DE DECOUVERTE, LES STAGES DE PRE APPRENTISSAGE, ETC.

Subventionnement des formations certifiantes

Précisions sur la Directive FAJE du 23 janvier 2019 - entrée en vigueur au 1er janvier 2020

Sont subventionnées les structures qui emploient des personnes durant leur formation secondaire ou tertiaire en vue d'obtenir un titre reconnu dans le référentiel de compétences de l'OAJE. Il peut s'agir des personnes en formation à plein temps qui effectuent les stages obligatoires en cours d'études, des personnes effectuant leur formation en apprentissage, des personnes obtenant un CFC par la voie de la maturité professionnelle, des personnes effectuant une formation en cours d'emploi.

Explications et précisions sur les informations demandées dans la liste Excel à fournir à la FAJE.

Afin de faciliter la compréhension et le complétement du fichier EXCEL nous vous invitons à prendre connaissance des quelques exemples indicatifs ci-dessous. Nous éviterons ainsi quelques erreurs d'interprétation et une série d'interventions de la part du secrétariat général destinées à clarifier le cadre.

Nom	Prénom	Année de naissance ou âge*	Formation suivie (Type et institut de formation)	Année de formation (si apprentissage) ou dates de début et fin de stage	Salaire brut AVS annuel	Nom de la structure d'accueil à laquelle la personne en formation est rattachée	Montant du soutien *
1 Duvoisin	Marc	25,08,2000	CFC ASE CNPV	25,08,2019 - 25,07,2022			
2 Dupont	Isabelle	15,09,2001	CFC ASE Dual	08.2020 - 07,2023			
3 Schmidt	Aline	21	Stage tertiaire ESEDE	15,11,2019-15,04,2020			
4 Dupasquier	Aurèle	18	Stage HES SO	01,01,2020 - 30,06,2020			
5 Hadock	Archibald	13,02,1999	CFC ASE voie gymnasiale	30,08,2018 - 30,08,2021			
6 Jaccard	Sabrine	25,07,1997	Stagiaire HS	1,11,2019-30,02,2020			
7 Béguelin	Frédéric	24	Stage HS Sion	08,09,2019-08,02,2020			
8 Mermoud	Sophie	19	CFC ASE CNPV	15,08,2019-15,07,2023			
9 Berclaz	Albert	30,04,1996	Stage HS HESV	01,01,2020-30,04,2020			
10 Pasche	Nathalie	16,11,2002	CFC ASE, CPNV, Yverdon	25,08,2018 - 25,07,2021			
11 Thorens	Jean-Marc	20	CFC ASE	08,2018-07,2021			
12 Romanens	Thierry	25	EDE ES en emploi ESEDE	25,08,2018 - 25,07,2021			
		Indiquez l'âge de la personne sous forme d'une date de naissance ou de l'âge effectif au moment de remplir la liste.	Indiquez la formation suivie selon un schéma en trois parties : Degré de formation suivie (CFC - HE ou Secondaire - Tertiaire) puis la filière et enfin le nom de l'école ou le lieu. Merci de voir les exemples ci-dessus. Bien que différentes possibilités s'offrent à vous, merci de garder la meilleure homogénéité dans la liste pour tous les apprenants-es.	Indiquez ici sous forme de date le début de la formation ou du stage ainsi que sa fin. Pour les stagiaires en formation tertiaire, la date est exclusivement la date du stage et non pas de la formation complète. Possibilité d'abrégier en mettant = mois.année - mois. année.	Indiquez ici le montant du salaire brut déterminant AVS annuel	Indiquez le nom de la structure d'accueil dans laquelle la personne effectue sa formation. Si l'apprenant-e fait des tournus dans diverses structures, mettre le nom de la structure dans laquelle il / elle se trouve au moment de la demande.	Indiquez ici le montant du soutien demandé en relation avec la directive sur le subventionnement du personnel en formation. La Faje se réserve le droit de modifier ce montant en application de la directive. Si vide, la FAJE complétera selon les informations transmises.